

AUTORITAIRE L'APHP CONDAMNE

La décision appartient à la justice qui jugera sur le fond

Rassemblons nous !
La solidarité est notre arme,
je réponds présentE



Le 2 février, les syndicats CGT de l'AP-HP ont débattu de la répression infligée à Majdouline, infirmière à la Pitié-Salpêtrière, pour le simple port d'un calot.

Vingt-cinq syndicats CGT ont décidé de se constituer partie civile aux côtés de Sud de Pitié Salpêtrière, Solidaires et de la LDH dans ce procès emblématique des dérives autoritaires à l'œuvre au sein de l'AP-HP.

Majdouline est sanctionnée pour « désobéissance » : elle refuse de se plier à une injonction absurde en n'enlevant pas son calot. En réponse, la direction de l'AP-HP choisit l'escalade maximale : licenciement, radiation des cadres, exclusion de l'institution. Une sanction exemplaire, pensée pour intimider, faire taire et discipliner l'ensemble des personnels.

Si le référé a permis de suspendre cette décision et d'ordonner sa réintégration sous un mois, le directeur général, Nicolas Revel, persiste dans l'acharnement. Sans comité de discipline, il impose huit mois d'exclusion, dans un mépris total des règles, du droit et des instances représentatives.

Pire encore, cette décision est annoncée en comité médical central, transformé pour l'occasion en tribune politique, pendant que l'AP-HP s'enfonce dans la dette, la pénurie de personnel, l'impossibilité de recruter et des conditions de travail toujours plus dégradées.

La justice s'est pourtant déjà prononcée sur une situation, notamment en arbitrant en faveur du port d'une barbe imposante, rappelant que l'apparence personnelle ne saurait, en elle-même, constituer une faute professionnelle. Elle arbitrera de la même manière cette affaire, en laissant au placard les préjugés racistes et les pratiques déviantes qui traversent aujourd'hui l'AP-HP.

Cette affaire n'est pas un fait divers. Elle révèle une gouvernance autoritaire qui préfère sanctionner plutôt que soigner, exclure plutôt que dialoguer, punir plutôt que financer. **Pendant que la direction règle des comptes, l'hôpital public manque de tout : personnels, rémunérations décentes, moyens et conditions de travail dignes.**

L'AP-HP ne se sauvera pas par la répression.

Et cette situation n'est malheureusement pas isolée. **Chacun·e d'entre nous peut raconter une histoire similaire dans son établissement :**

convocations sous pression pour le port d'un bandeau ou d'un calot, intimidations répétées, sanctions arbitraires. Le point commun de ces situations est clair : les collègues visés sont racisés et supposés musulmans. Cette pratique est discriminatoire, déviante et inacceptable.

Une nouvelle affaire éclate à l'hôpital Tenon (AP-HP). Sortons du silence et de la peur. Organisons la solidarité.

**RASSEMBLEMENT
en soutien
à la collègue convoquée :**
**VENDREDI
13 FÉVRIER**
**14h HÔPITAL
TENON**

ENSEMBLE DÉFENDONS TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS

**JE ME SYNDIQUE
(votre adhésion restera strictement confidentielle)
ECRIRE EN MAJUSCULES ET LISIBLEMENT**

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal :
Téléphone : Adresse mail :
Profession : Service :
Catégorie (A,B,C) : Signature :

Merci de retourner ce bulletin complété
et signé accompagné de votre RIB :

SYNDICAT CGT

48 boulevard Sérurier - 75019 Paris

Tél. : 01 40 03 24 26

syndicat.cgt.rdb@aphp.fr

Les syndiqué.es bénéficient d'un crédit
d'impôt d'un montant égal
à 66% de la cotisation

(ex. : une cotisation mensuelle de 20€,
reste à la charge du syndiqué.e
6,80€ après impôts)

